



ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS

www.osar.ch

Rapport annuel 2024

Nakfa Kibread
d'Érythrée



« Notre engagement pour
les personnes réfugiées »

Chère lectrice, cher lecteur,



Lukas Flückiger
Président



Miriam Behrens
Directrice

En 2024, guerres, crises et violences dans le monde ont poussé plus de 120 millions de personnes sur la route de l'exil. Les unes se sont battues pour leur survie dans leur pays en tant que personnes déplacées internes, les autres ont cherché une protection ailleurs, souvent au prix de risques inimaginables. Seule une infime partie est arrivée en Suisse. Pourtant, les débats politiques en matière d'asile se sont considérablement durcis l'an dernier.

En avril 2024, l'UDC a soumis son initiative sur la durabilité, selon laquelle la population résidante permanente de Suisse ne doit pas dépasser les dix millions de personnes d'ici 2050. Si un tel dépassement se profile, elle menace d'agir en priorité dans le domaine de l'asile. En réalité, les personnes requérantes d'asile et en quête de protection ne jouent qu'un rôle extrêmement limité dans la croissance démographique. L'initiative prévoit pourtant de retirer le droit de séjour en Suisse à des femmes, des hommes et des enfants qui ont voulu échapper à la guerre et à la violence. Sachant qu'un retour dans leur pays d'origine est souvent impossible, la plupart dépendraient de l'aide d'urgence sans la moindre possibilité de travailler ou de s'intégrer.

L'UDC est allée encore plus loin avec son initiative pour la protection des frontières, lancée un mois plus tard. Outre des contrôles systématiques aux frontières, elle exige un contingent d'octroi de l'asile fixé à 5000 personnes par an maximum. Cela signifie que des personnes persécutées se verraient refuser l'asile en Suisse, une rupture totale avec les principes de l'État de droit et du droit international.

L'OSAR s'est déjà clairement positionnée contre ces deux initiatives et contre diverses interventions parlementaires de même teneur en 2024. Elle a, en outre, posé les bases d'une contre-campagne nationale pluriannuelle à partir de l'été 2025. Celle-ci oppose aux peurs sciemment attisées dans les débats sur l'asile les succès importants du système de l'asile suisse et montre les chances que l'intégration des personnes réfugiées représente pour l'ensemble de la population. L'OSAR en appelle à toutes et à tous : continuez de vous engager à nos côtés pour une Suisse solidaire et ouverte, votre soutien est plus important que jamais !

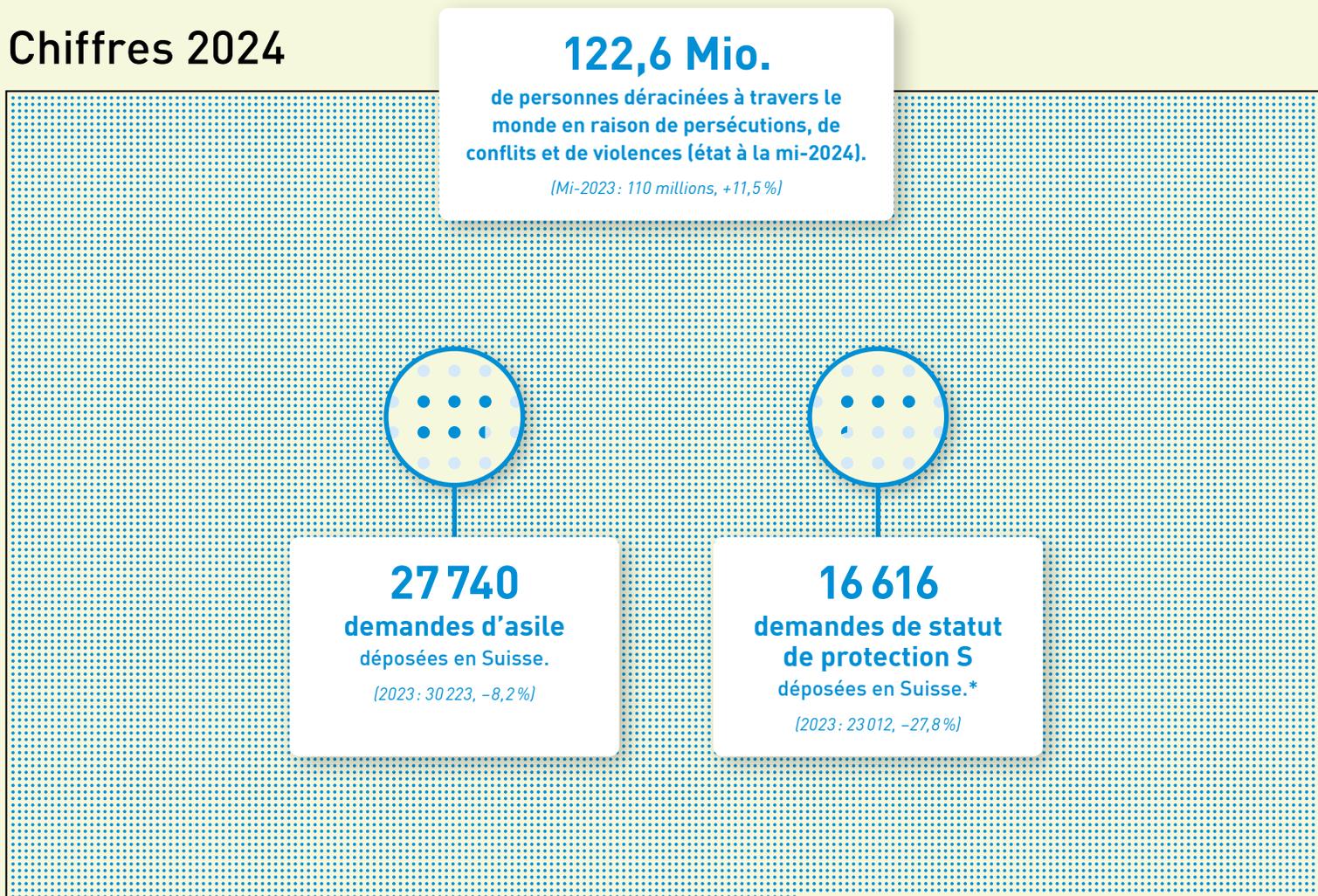
Page de couverture :

à l'âge de quinze ans, Nakfa Kibreab a fui seule l'Érythrée pour se réfugier en Suisse. Dans le cadre de notre campagne à l'occasion de la Journée nationale du réfugié, elle nous raconte son expérience en tant que mineure requérante d'asile. Elle travaille aujourd'hui en tant qu'assistante en soins et santé communautaire et gère des projets de formation au sein de l'OSAR.

© Stephan Hermann

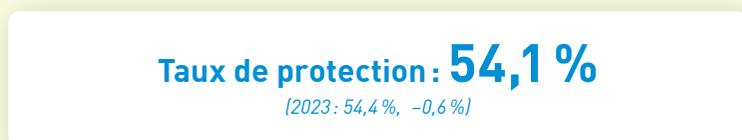
Chiffres 2024

Sources : UNHCR / SEM

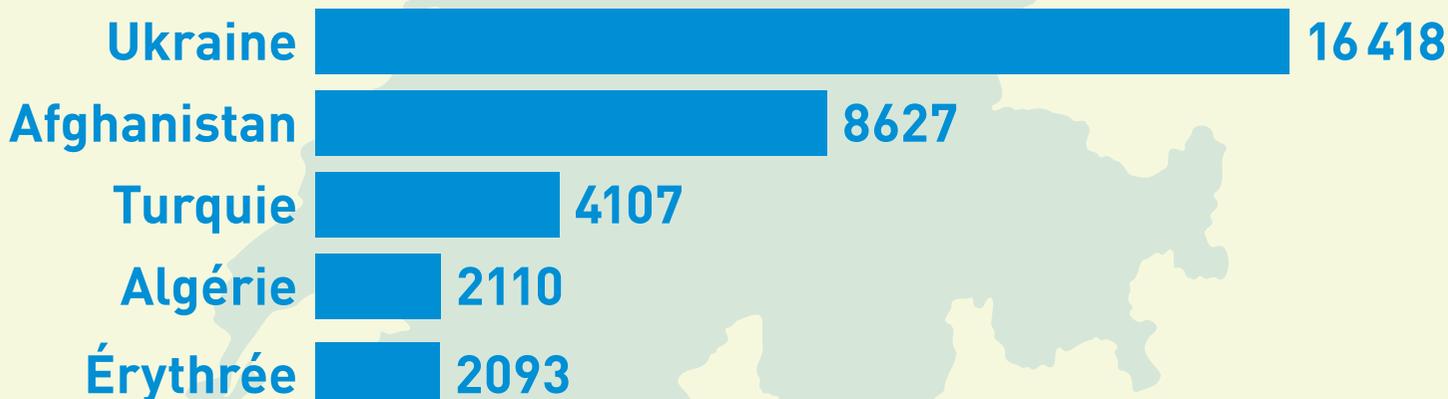


● = quelque 5000 personnes

* Cf. p. 9



Les pays d'origine les plus importants des personnes en quête de protection



Source : SEM

Pour la continuité et l'amélioration de la protection des personnes réfugiées

Au printemps 2024, le conseiller fédéral Beat Jans a annoncé une stratégie globale en matière d'asile visant à dresser un état des lieux cinq ans après l'introduction de la procédure d'asile accélérée et de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) et à élaborer un train de mesures pour combler les lacunes actuelles du système de l'asile.

Le domaine de l'asile étant une mission conjointe, le projet est géré par un comité de pilotage composé de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) assure la direction du projet.

La première étape consistait à mener une analyse externe permettant de dégager six domaines d'action, dont le renforcement de la capacité du système de l'asile à résister aux fluctuations, des améliorations au niveau du renvoi des personnes requérantes d'asile déboutées, la coopération européenne et la maîtrise des coûts.

En tant que faitière des organisations pour personnes réfugiées, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) a d'emblée été impliquée dans le processus. Elle a été entendue lors de l'analyse et a pu présenter ses demandes sous l'angle de la protection des personnes réfugiées devant le Conseil fédéral et les autorités. Selon l'OSAR, une stratégie d'asile globale ne saurait être axée unilatéralement sur ce qui pose problème du point de vue des autorités et sur la pression causée par un nombre élevé de demandes d'asile. En effet, cette stratégie doit aussi impérativement tenir compte des besoins des personnes réfugiées et prévoir des améliorations en leur faveur (voir encadré).

En décembre 2024, l'OSAR a donc présenté au comité sur l'asile dix domaines d'action sous l'angle de la protection des personnes réfugiées, dont l'égalité juridique des personnes déplacées par la guerre, le renforcement des routes migratoires sûres et une meilleure protection des enfants et des personnes ayant des besoins particuliers. Elle a aussi souligné la nécessité d'intégrer le vaste savoir et les expériences pratiques des organisations et communautés de personnes réfugiées dans l'élaboration de la nouvelle stratégie.

L'OSAR a déjà pu remporter quelques succès. Il est ainsi prévu d'approfondir encore l'analyse en 2025. Le besoin de souligner davantage les réalisations du domaine de l'asile suisse pour regagner la confiance de la population a également été reconnu. L'OSAR continuera d'accompagner le projet en 2025 en menant en complément une campagne positive qui mettra en évidence les impressionnantes prestations du système de l'asile suisse en matière d'intégration.

Dix domaines d'action sous l'angle de la protection des personnes réfugiées

En collaboration avec ses organisations membres, l'OSAR a défini dix domaines d'action pour la stratégie en matière d'asile :

1. Mieux communiquer **les réalisations dans le domaine de l'asile en Suisse**
2. **Renforcer l'implication et le pouvoir de codécision des personnes réfugiées** dans le domaine de l'asile
3. **Renforcer les routes migratoires sûres et légales** vers la Suisse (réinstallation)
4. **Introduire un statut de protection humanitaire positif** en lieu et place du statut S et de l'admission provisoire
5. **Organiser l'hébergement des personnes réfugiées** d'une manière plus humaine et axée sur leur intégration
6. Consolider **les droits des enfants et des personnes ayant des besoins particuliers**
7. **Garantir une procédure d'asile uniforme et équitable** pour toutes et tous
8. **Renforcer la participation à la vie sociale** en tant qu'objectif clé de l'intégration
9. **Améliorer la capacité du système de l'accueil** à résister aux fluctuations
10. **Assurer la participation contraignante** au mécanisme de solidarité de l'UE



9^e Symposium suisse sur l'asile

Société civile et personnes réfugiées, une équation indispensable

L'un des objectifs clés de l'OSAR, consistant à assurer l'intégration à tous les niveaux des personnes réfugiées et à leur offrir de réelles chances de participation, était au cœur du 9^e Symposium suisse sur l'asile des 2 et 3 mai 2024. Ce congrès national, le plus important en la matière, est organisé tous les deux ans par le Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein et l'OSAR.

Plus de 360 personnes de la société civile, de l'administration, du domaine scientifique et du monde politique se sont réunies à l'Eventfabrik de Berne autour du thème « Main dans la main : société civile et protection des personnes réfugiées » pour se pencher sur l'engagement de la société civile et la participation des personnes réfugiées dans le domaine de l'asile. Ces deux thématiques ont été examinées sous différentes facettes lors de nombreux exposés, notamment ceux du conseiller fédéral Beat Jans (DFJP) et de Christine Schraner Burgener, secrétaire d'État aux migrations (SEM), ainsi que pendant des tables rondes et des ateliers. Les discussions animées, l'échange de connaissances et la mise en réseau interdisciplinaire ont fait de cette manifestation un franc succès. Anja Klug, responsable du Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein, et Miriam Behrens, directrice de l'OSAR, ont souligné dans leur discours de clôture la nécessité politique d'octroyer davantage de ressources au bénévolat et d'améliorer l'accès aux instances publiques, formulée maintes fois lors du symposium.

Entre autres organisations gérées par des personnes réfugiées, le Parlement des réfugiés est également intervenu lors du symposium. Au cours des sessions de ce Parlement qui ont eu lieu depuis 2021, les personnes réfugiées ont fait directement part de leurs revendications et thématiques aux décideuses et aux décideurs politiques. L'OSAR a soutenu le Parlement des réfugiés dès le début, tant sur le plan des idées que sur le plan technique.

Afin de renforcer le rôle des personnes réfugiées dans les processus politiques et de garantir une participation continue et durable, l'OSAR s'engage pour un meilleur ancrage institutionnel et une professionnalisation du Parlement des réfugiés.

« Les personnes réfugiées devraient être considérées comme des personnes dotées d'aptitudes et de compétences contribuant à la prospérité des sociétés. »

Miriam Behrens
Directrice de l'OSAR

« Des informations factuelles et spécialisées correctes sont de plus en plus importantes. »

Il ressort clairement de l'observation et de l'analyse des développements dans le domaine de l'asile que le climat politique s'est encore durci en 2024 à l'égard des personnes réfugiées. En étroite coopération avec le département Protection, la division Politique et médias de l'OSAR a renforcé son engagement pour dépassionner les débats et défendre les droits des personnes en quête de protection.



Peter Meier

Responsable de la division
Politique et médias et membre
du comité directeur

Selon l'OSAR, quel a été l'élément marquant de l'année politique 2024 ?

Le durcissement du discours politique, amorcé durant l'année électorale 2023. La rhétorique dominante de dissuasion, les fausses informations, les polémiques et les accusations repoussent les limites de l'indicible et sèment les graines d'une politique symbolique et de restrictions de plus en plus sévères aux dépens de la protection des personnes réfugiées. En 2024, les personnes déplacées par la guerre et la violence se sont retrouvées dans le collimateur de la droite.

Dans quelle mesure ?

L'initiative lancée par l'Union démocratique du centre (UDC) « Pas de Suisse à 10 millions ! » en fait des boucs émissaires de la croissance démographique et des problèmes qui en découlent et a pour objectif de leur retirer le droit à l'intégration et de les pousser à l'aide d'urgence. Plusieurs interventions au Parlement ont appelé à restreindre massivement leurs droits et le monde politique refuse toujours d'assurer l'égalité de droit entre les personnes déplacées par la guerre, quel que soit leur pays d'origine.

En quoi cela a-t-il influencé le plaidoyer politique de l'OSAR ?

Les personnes déplacées par la guerre ont le même besoin de protection que les personnes réfugiées reconnues. Elles ont un droit de séjour en Suisse et un droit aux prestations d'intégration. Il faut donner ces informations factuelles, objectives et correctes au monde politique et au grand public afin de préserver les droits des personnes réfugiées et les principes de l'État de droit. Nous avons donc œuvré à tous les niveaux politiques, échangé avec les autorités, les décideuses et les décideurs, pris position à diverses reprises et participé à plusieurs groupes d'accompagnement au sein de l'administration.

Quels ont été les autres grands axes de travail en 2024 ?

L'OSAR a participé à sept procédures de consultation, notamment sur la transposition en Suisse du pacte européen sur l'asile et la migration. Le travail d'information et de lobbying au niveau parlementaire a également fait partie de nos priorités. À ce titre, nous avons, par exemple, fourni des informations de contexte aux membres du Conseil national et du Conseil des États, lancé des interventions et élaboré des argumentaires et des recommandations pour quelque 120 projets et dossiers.

Cet engagement a-t-il été fructueux ?

Il est difficile de mesurer l'effet direct, mais le travail de lobbying de l'OSAR a largement contribué à empêcher le Parlement d'interdire le regroupement familial aux personnes déplacées par la guerre ou à préserver le droit d'asile des femmes afghanes. Début 2024, nous avons aussi bloqué des durcissements drastiques du Conseil fédéral, tels que la fermeture des centres fédéraux pour requérants d'asile le week-end ou la motivation écrite préalable des demandes d'asile.

« L'OSAR estime que la Suisse doit mettre en œuvre des mesures complémentaires fondées sur la solidarité et l'humanité. Il s'agit, en premier lieu, d'une participation obligatoire au mécanisme de solidarité de l'UE pour la relocalisation des personnes réfugiées. La Suisse doit également se montrer plus généreuse dans le recours à la clause de souveraineté prévue par le régime Dublin. »

Réponse à la procédure de consultation 2024/46, Reprise et mise en œuvre des bases légales relatives au pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile.

Dépassionner les débats avec des faits et des connaissances de fond

Grâce à son suivi systématique de la couverture médiatique, l'équipe médias a une nouvelle fois posé les bases essentielles du travail politique de l'OSAR en 2024 et fourni des informations de fond et des classifications importantes à un grand nombre de journalistes.



915

mentions de l'OSAR
dans les médias
suisses

« Nous attendons que cette montagne de dossiers en suspens soit réduite beaucoup plus rapidement que jusqu'à présent, et que les ressources nécessaires soient mises à disposition. La situation actuelle est insupportable pour les personnes concernées. Il est très éprouvant psychologiquement d'attendre un droit de séjour. »

Miriam Behrens, directrice de l'OSAR, dans une interview accordée au *Tagesschau* le 31 octobre 2024



26

communiqués
de presse



348

demandes de
médias

« Actuellement, les droits et les besoins des personnes requérantes d'asile mineures ne sont pas toujours garantis en Suisse. C'est ce que nous dénonçons depuis plusieurs années. En particulier dans un contexte d'augmentation des demandes d'asile, l'hébergement n'est pas toujours adapté et le personnel qualifié fait défaut. »

Lionel Walter, porte-parole de l'OSAR, dans une interview pour *Le Temps* du 29 juillet 2024 sur les droits des personnes requérantes d'asile mineures non accompagnées

Sensibiliser le public

Le département Communication a présenté les questions souvent complexes du domaine de l'asile à un large public et l'a sensibilisé à la cause et aux droits des personnes réfugiées sur les réseaux sociaux et le site web de l'OSAR, dans des newsletters et dans le magazine *Planète Exil*.



1 mio

de visites du
site web de
l'OSAR

Ma famille a ouvert ses portes à un jeune Gambien il y a six ans ! Quelle magnifique expérience humaine pour nous tous ❤️

Merci d'accorder une attention particulière à ces enfants ❤️🙏



23 553

followers sur
Facebook et
Instagram



3 mio

de vues sur
Instagram et
Facebook

Protection juridique et consultation juridique

En 2024, le département Protection a mené les actions suivantes :

Plus de

2000

conseils juridiques

à des représentant·e-s juridiques, à des personnes réfugiées ou à leurs référent·e-s, fournis dans le cadre du mandat de prestation de protection juridique dans les centres d'asile fédéraux et dans le cadre des consultations juridiques.



Plus de

1300

analyses de jugements du Tribunal administratif fédéral.



Plus de

20

rencontres d'échange avec des parties prenantes de la protection juridique

dans le cadre des procédures accélérées et élargies, en Suisse romande et en Suisse alémanique, ainsi que l'organisation, la coordination, la rédaction de comptes rendus ou la participation aux rencontres interrégionales.



Plaidoyer et campagnes

Les droits de l'enfant ne sont pas négociables

Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, les besoins et l'intérêt supérieur des enfants prévalent lors de toute décision juridique et politique. En 2024, l'OSAR a continué de se pencher sur la vulnérabilité particulière et les droits des enfants.

Plaidoyer national pour les droits de l'enfant

Dans sa réponse à la procédure de consultation sur la révision de l'ordonnance sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse du 28 mars 2024, l'OSAR a souligné la vulnérabilité particulière des enfants en procédure d'asile. Leurs besoins et leurs droits doivent être pris en compte lors de la création d'une organisation nationale pour les droits de l'enfant, proposée par le Conseil fédéral en lieu et place du bureau de médiation initialement demandé.

En 2024, l'OSAR a, en outre, revendiqué une meilleure protection des enfants dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) à la suite de nouveaux témoignages de violences. Dans le contexte du projet de modification de la loi sur l'asile concernant l'exploitation et la sécurité des CFA, l'OSAR s'est fermement opposée à la détention provisoire de personnes mineures, y compris d'enfants de plus de quatorze ans, et a demandé qu'elles soient exclues des durcissements tels que les fouilles et les mesures disciplinaires.

« Grandir en toute insouciance, même après l'exil. Les enfants ont toutes et tous les mêmes droits ! »

Lors de sa campagne nationale pour la Journée du réfugié, l'OSAR a sensibilisé le public au fait que les droits de l'enfant s'appliquent aussi sans réserve aux personnes réfugiées mineures. Dès le 25 avril, elle a montré au moyen d'affiches et sur les réseaux sociaux l'importance d'offrir aux enfants en quête de protection un encadrement adapté à leur âge et une participation rapide à la vie sociale. Outre des récits et des informations de fond, le site web de la campagne contenait des renseignements sur plus de 50 événements planifiés par des organisations partenaires à l'occasion de la Journée du réfugié du 20 juin. Ainsi, un large public a pu être sensibilisé aux droits de l'enfant.



Ukraine

Protection et perspectives pour les personnes réfugiées d'Ukraine

Rien ne permet de prévoir la fin de la guerre en Ukraine. Pourtant, des voix appelant à limiter la protection des personnes déplacées d'Ukraine par la guerre s'élèvent depuis 2024. L'OSAR s'y est clairement opposée en s'engageant pour une amélioration des mesures d'intégration.

Le statut de protection S a été activé pour la première fois en mars 2022 dans le contexte de la guerre d'agression russe en Ukraine. Un nombre important de personnes en quête de protection a ainsi pu être accueilli rapidement, sans procédures d'asile individuelles. Alors que l'ensemble du territoire ukrainien reste menacé par les combats, le Parlement a décidé en décembre 2024 que la Suisse devrait désormais octroyer une protection uniquement aux personnes obligées de quitter des régions occupées par la Russie ou dans celles qui sont le théâtre de combats « plus ou moins intenses ». L'OSAR a vivement critiqué cette décision, d'autant qu'elle est pratiquement irréalisable. Le statut S ne pourra être levé que lorsque la guerre en Ukraine aura pris fin avec un accord de paix et que la sécurité sera garantie par des organisations internationales indépendantes.

Le statut S a fait ses preuves pour l'accueil des personnes réfugiées d'Ukraine, mais doit encore être amélioré : telle est la conclusion d'un groupe d'évaluation externe mandaté par la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, dont le rapport final a été présenté en septembre 2024. Entendue plusieurs fois par le groupe, l'OSAR a pu exposer d'importantes préoccupations, telles que l'inégalité de traitement entre les personnes déplacées par la guerre en

Ukraine et celles venant d'autres pays. Pour créer l'égalité des droits, l'OSAR a suggéré d'instaurer un statut de protection humanitaire unique pour toutes les personnes déplacées par la guerre et la violence. Des améliorations s'imposent aussi dans le domaine de l'intégration, par exemple au niveau de l'encouragement de l'apprentissage de la langue ou de la prise en charge des enfants pour les jeunes mères réfugiées. Le taux d'emploi des personnes disposant du statut S et vivant en Suisse depuis deux ans s'élève déjà à 38 %, un résultat remarquable en matière d'intégration !

L'hébergement privé au sein de familles d'accueil a également joué un rôle important dans l'intégration des personnes réfugiées d'Ukraine. Ainsi, seize cantons continuent de mener des projets de famille d'accueil et sept hébergent désormais d'autres groupes de personnes réfugiées dans un cadre privé. Cette ouverture est positive. Les avantages de l'hébergement privé ont également été reconnus par le groupe d'évaluation sur le statut S, qui précise dans son rapport final que l'hébergement en famille d'accueil doit être intégré à part entière au plan d'urgence Asile, comme le demande l'OSAR. Cette dernière doit contribuer à l'élaboration des normes et des procédures nécessaires et restera donc engagée en 2025.

La connaissance, source de sécurité pour toutes et tous

Les personnes réfugiées sont souvent confrontées aux préjugés et à diverses formes de discrimination qui compliquent leur intégration et leur participation. L'équipe de formation de l'OSAR en Suisse romande sensibilise le personnel policier à la question du racisme structurel.

Avec son offre de formation, l'OSAR souhaite réduire les comportements discriminatoires, garantir à toutes et à tous un traitement équitable et renforcer ainsi la confiance entre les groupes de population vulnérables et les autorités.

Les retours ont montré que l'offre est tout à fait en mesure d'engager les processus de réflexion recherchés chez ses destinataires. « Quand j'ai confronté les personnes participantes à des exemples concrets de racisme structurel, quelques-unes ont admis avoir déjà intériorisé certaines formes de discrimination à l'égard des personnes racisées », explique Samson Yemane, de l'équipe de formation en Suisse romande. Selon lui, le reconnaître, déjà faire le premier pas vers la déconstruction de ces stéréotypes.

« Il est essentiel de sensibiliser et de conscientiser tout le monde sur le racisme structurel afin que chacun·e puisse en comprendre les conséquences néfastes »



Samson Yemane
Co-responsable formations
Suisse romande, membre de la
Commission fédérale contre le
racisme (CFR)



225
événements



90,8 %
des participant·e·s

disent avoir appris de nouvelles choses, étendu leurs compétences lors du cours et se servir des connaissances acquises dans leur travail quotidien.

Nouveaux cours de compétences transculturelles pour le personnel de sécurité

Après plus de 100 cours donnés avec succès, la formation sur les compétences transculturelles pour le personnel de sécurité des centres fédéraux pour requérants d'asile a été remaniée et développée.

La nouvelle offre de formation « Travail transculturel avec les personnes réfugiées », dont la méthode et le contenu ont été retravaillés, a été proposée pour la première fois au personnel de sécurité au début de l'été 2024. Elle se compose d'un module introductif d'apprentissage en ligne d'une demi-journée, de cours en présentiel d'un jour et demi et d'un cours d'approfondissement en présentiel d'une demi-journée.

L'offre transmet, notamment, des connaissances de base sur les motifs d'exil dans les pays d'origine actuels, les expériences individuelles de l'exil et le déroulement de la procédure d'asile. L'objectif est de mieux faire comprendre

la situation des personnes réfugiées aux participant·e·s et de leur apprendre à classer les comportements des personnes requérantes. La formation montre également comment les stéréotypes et les préjugés se forment et peuvent conduire à des comportements discriminatoires et favorise la remise en question. Les personnes participantes apprennent à bien communiquer même en cas de conflit et sont encouragées à se pencher de plus près sur les questions de traumatisme et de désescalade. Elles peuvent mettre leurs expériences professionnelles à contribution et développer de nouvelles lignes d'action grâce à l'expertise acquise.



4035
participant·e·s



Journée de projet à Bienne
(septembre 2024)
© OSAR/Barbara Graf Mousa

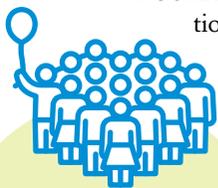
Formation pour les jeunes

Identifier les préjugés et prévenir le racisme

L'équipe de formation de l'OSAR sensibilise les écoles sur la manière dont naissent les préjugés et les moyens de prévenir efficacement la discrimination et le racisme.

Les cours sur le racisme structurel s'appuient sur les expériences personnelles du personnel enseignant et des élèves. L'échange ouvert, guidé par le principe de partage des connaissances, permet de sensibiliser à la discrimination. Grâce au soutien de l'équipe de formation, les personnes participantes sont encouragées à développer une attitude critique et réflexive consistant, notamment, à se confronter à la dimension historique du racisme ainsi qu'à prendre conscience de leurs propres préjugés et privilèges et à les remettre en question. Enfin, des exemples pratiques de discrimination sont examinés dans le but de dégager des solutions pour prévenir, ensuite, de telles situations.

Les projets pour 2025 sont ambitieux. Entre autres, l'OSAR s'est vue confier un mandat de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire du canton de Vaud, qui permet à Samson Yemane et son équipe de travailler cette année avec 400 enseignant-e-s et 500 élèves de différents gymnases du canton.



2231
participant-e-s



90,6 %
des participant-e-s

disent avoir appris de nouvelles choses lors des ateliers et désormais mieux comprendre la situation des personnes réfugiées.



47

événements

Favoriser la compréhension grâce aux échanges et aux rencontres

Mettre en contact les personnes réfugiées et les jeunes ayant grandi en Suisse, tel est l'objectif de la journée de projet « Rencontre » organisée par l'OSAR.

Journée de rencontre en septembre 2024. Le matin, les élèves d'une école secondaire de Bienne se rendent à Berthoud, où les attend une classe de jeunes personnes réfugiées encadrée par la fondation Zugang B.

Après une visite de l'école et une pause collective à 10 heures, les jeunes discutent gaiement de leurs passions et loisirs dans différents groupes. La pause de midi se fait dans le train, car tout le monde va à Bienne l'après-midi. Les jeunes personnes réfugiées ont alors l'occasion de découvrir l'emploi du temps et le quotidien des élèves de l'école secondaire de Bienne. La visite du site laisse place au moment fort de la journée sur le terrain de sport : un concours de course en sac et différents jeux d'adresse en groupes mixtes, avec l'esprit d'équipe et l'entente comme maîtres-mots.

Après le goûter et la remise des prix, il reste du temps pour un échange de coordonnées, grâce auquel les responsables du projet espèrent que les liens tissés au cours de la journée pourront être approfondis durablement.

Des analyses-pays pour une procédure d'asile équitable

L'équipe de l'analyse-pays enquête sur les pays d'origine des personnes requérantes d'asile à la demande des représentations juridiques et des tribunaux. En 2024, elle a répondu à 422 demandes concernant 63 pays d'origine et a rédigé 17 fiches d'information. Les spécialistes de l'analyse-pays ont effectué deux missions sur place pour recueillir des informations de première main.

Afghanistan

Alors que le pays s'est enfoncé dans la crise humanitaire et que 28 millions de personnes sont menacées par la faim, les talibans ont encore privé les femmes et les filles en particulier d'autres droits fondamentaux par voie de loi en 2024.

L'OSAR s'est battue pour que les requérantes d'asile d'Afghanistan continuent par principe de recevoir l'asile après un examen au cas par cas. Deux interventions parlementaires qui visaient à revenir sur le changement de pratique opéré en ce sens par le SEM en juillet 2023 ont échoué lors de la session d'automne.

Au vu de la situation catastrophique, l'OSAR demande l'émission de visas humanitaires, l'accélération du regroupement familial et l'octroi de l'asile après examen individuel pour toutes les personnes requérantes d'asile afghanes risquant la persécution personnelle.

Turquie

En 2024, le gouvernement turc a continué de réprimer les opposant-e-s politiques, les journalistes, les activistes et les membres présumé-e-s du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et du mouvement Gülen. La corruption et l'ingérence politique érodent de plus en plus l'État de droit.

L'OSAR a exposé la situation dans le pays dans plusieurs publications et lors d'un congrès juridique. Une étude publiée en collaboration avec Pro Asyl a montré que les personnes réfugiées turques risquaient une procédure pénale inéquitable en cas de retour.

L'OSAR a donc vivement critiqué l'arrêt de principe rendu par le Tribunal administratif fédéral en novembre 2024, qui sape encore la protection des personnes requérantes d'asile turques.

Soudan

Depuis avril 2023, le conflit entre l'armée soudanaise (SAF) et les Forces de soutien rapide (RSF) a dégénéré en guerre civile et donné lieu à de graves violations des droits humains. Le pays a plongé dans une crise humanitaire assortie de la pire famine depuis 20 ans, qui a poussé 12 millions de personnes à l'exil, dont environ 8,6 millions sont déplacées internes. Quelques-unes seulement atteignent la Suisse. L'OSAR a critiqué le moratoire sur les décisions et l'exécution des renvois émis par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) en février 2024 concernant les demandes d'asile et demandé l'admission provisoire pour raisons humanitaires et l'accès aux mesures d'intégration pour les personnes réfugiées du Soudan. Le moratoire a été levé le 16 décembre 2024.



Des personnes déplacées par la guerre, réfugiées du Soudan et du Soudan du Sud, arrivent avec leurs effets personnels au centre de transit à la ville frontière de Renk (14 février 2024). © Keystone/Luis Tato



© Stephan Hermann

Merci

Nous remercions de tout cœur toutes celles et ceux qui nous ont apporté leur soutien en 2024. Vos dons, votre aide et votre engagement en faveur des personnes réfugiées revêtent une importance particulière, précisément à une époque où la solidarité s'effrite.

Bénévolat et dons privés

L'OSAR a bénéficié du soutien de 22 984 donatrices et donateurs en 2024. Un chiffre en légère baisse par rapport aux deux années précédentes, mais toujours très élevé ! Ainsi, l'année dernière encore, vos contributions volontaires et généreuses nous ont permis de soutenir les personnes réfugiées avec force et détermination.

Vous êtes nombreuses et nombreux à vous être engagé-e-s bénévolement pour les personnes réfugiées l'an dernier, en les accompagnant personnellement, en les hébergeant, en leur donnant des cours de langue ou en les aidant dans les démarches juridiques et administratives. Votre engagement est très précieux !

Dans le recueillement et la gratitude, nous honorons également le souvenir de celles et ceux qui ont pensé à l'OSAR et à la protection des personnes réfugiées à travers un legs.

Fondations, organisations, entreprises, autorités

L'OSAR a également pu compter sur les contributions d'institutions de renom en 2024. Nous vous remercions pour votre générosité et pour la confiance que vous nous témoignez :

- Carl und Elise Elsener-Gut Stiftung, Ibach
- Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
- Fédération internationale de football (FIFA), Zurich, don du personnel
- Fondation Nextgen Wealth Managers, Genève
- Fondation Pierre Demarex, Saint-Sulpice
- Kirschner-Loeb-Stiftung, Zurich
- Lagrev Stiftung, Zurich
- Marinitri AG, Baar
- Project Echo, Dübendorf
- Provinzialat der Schweizer Kapuziner, Lucerne
- Scherler AG Elektro und Telematik, Berne
- Société de la Loterie de la Suisse Romande, Lausanne
- Secrétariat d'État aux migrations (SEM)
- Stiftung Dr. Valentin Malamoud, Coire
- Stiftung Neuburger, Zurich
- Stiftung Temperatio, Maur
- The Wyss Foundation, Portland, États-Unis
- UBS Philanthropy Foundation, Zurich
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Bilan

au 31 décembre

	2024 CHF	2023 CHF
ACTIFS		
Actifs circulants	11 713 714	14 562 119
Actifs immobilisés	2 875 608	2 735 824
Actifs	14 589 322	17 297 943
PASSIFS		
Capitaux étrangers à court terme	602 390	768 859
Capitaux étrangers à long terme	0	0
Capitaux du fonds	547 273	597 442
Capitaux de l'organisation	13 439 659	15 931 642
Passifs	14 589 322	17 297 943

Compte d'exploitation

1^{er} janvier au 31 décembre

	2024 CHF	2023 CHF
PRODUITS		
Produits des dons	5 160 649	5 732 772
Produits des mandats	1 210 206	1 745 698
Produits des prestations fournies	845 426	744 954
Produit d'exploitation	7 216 281	8 223 424
CHARGES		
Charges de personnel	-6 484 634	-6 054 197
Charges de matériel et de prestations	-1 996 646	-1 737 379
Contributions et prestations de soutien à des organisations	-219 876	-368 514
Frais d'entretien	-778 385	-718 875
Charges d'exploitation	-365 152	-162 787
Amortissements	-54 943	-31 770
Provisions	0	-17 000
Charges d'exploitation	-9 899 636	-9 090 522
Résultat d'exploitation	-2 683 355	-867 098
Résultat financier	32 991	42 653
Produits immobiliers	108 213	102 856
Autres produits	141 204	145 509
Résultat avant modification des capitaux du fonds	-2 542 151	-721 588
Attribution à des capitaux du fonds	-266 124	-353 382
Utilisation des capitaux du fonds	316 293	779 403
Modification des capitaux du fonds	50 169	426 022
Résultat avant modification des capitaux de l'organisation	-2 491 982	-295 566
Modification des capitaux libres générés	2 491 982	1 045 052
Modification des capitaux liés générés	0	-749 486
Modification des capitaux de l'organisation	2 491 982	295 566
Résultat annuel	0	0

Personnel

au 31 décembre

	2024	2023
Équivalent plein temps	51,55	48,50
Nombre de collaborateur·ice·s	70	66

Défis et stabilité

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) avait inscrit un déficit de 2 millions de francs suisses au budget 2024. Grâce aux recettes issues des dons, exceptionnellement élevées au cours des quatre années précédentes, les activités relatives au statut de protection S pour les personnes réfugiées d'Ukraine et les projets d'hébergement privé n'ont été ni ralentis ni interrompus. Toutefois, une forte baisse imprévue des dons et la nécessité d'investir dans l'infrastructure ont conduit à un résultat d'exercice plus faible que prévu d'environ 500 000 francs suisses. Les montants des dépenses pour le budget 2025 ont donc été ajustés et la situation financière de l'OSAR demeure stable.

Produits et charges

Les recettes des dons ont diminué de 10 % par rapport à l'année précédente, mais représentent toujours 72 % du produit d'exploitation. Le recul de 21 % des produits des mandats a été partiellement compensé par une augmentation de 12 % des recettes des formations. Le total des charges a augmenté de 9 % tandis que la répartition selon les normes Zewo (projets 69 %, collecte de fonds 19 %, administration 12 %) est restée largement constante. Les charges supplémentaires ont été investies en grande partie dans l'infrastructure informatique et la numérisation.

Capitaux de l'organisation

À la fin de la période sous revue, les capitaux de l'organisation s'élèvent à 13,4 millions de francs suisses, ce qui garantit la stabilité financière de l'OSAR pour les périodes à venir.

De plus amples détails sont disponibles dans les comptes annuels sur notre site web :

➔ osar.ch/publications/rapports-annuels

But

Conformément à ses statuts, l'OSAR s'engage pour une Suisse qui protège efficacement les personnes réfugiées, respecte leurs droits fondamentaux et leurs droits humains, favorise leur participation dans la société et les traite avec respect et ouverture. L'OSAR est à la fois organisation spécialisée, pôle de compétences et association faîtière des œuvres d'entraide et organisations actives dans les domaines de l'exil, de l'asile et de l'intégration.

Organisations membres

- **Amnesty International Suisse**
- **Caritas Suisse**
- **Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes (FIZ)**
- **Flüchtlingshilfe Liechtenstein (FHL)**
- **Entraide Protestante Suisse (EPER)**
- **Service social international (SSI)**
- **Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)**
- **Fondation Armée du Salut Suisse**
- **Union suisse des comités d'entraide juive (VSJF)**
- **Centre de conseil zurichois pour les personnes requérantes d'asile (ZBA)**

L'adhésion à l'OSAR est également ouverte aux personnes privées.

Comité

En 2024, le comité de l'OSAR a tenu six séances, une retraite et un échange stratégique avec les organisations membres.

Il était composé des membres suivant-e-s :

- **Lukas Flückiger** président
- **Caroline Morel** vice-présidente
- **Manuel Breiter**
- **Anne Meunier**
- **Dalia Schipper**
- **Ulrich Stürzinger**
- **Gaby Ullrich**



Sur www.osar.ch/a-notre-sujet/organisation, vous trouvez les liens d'intérêt des membres du comité directeur.

Direction et secrétariat

Fin 2024, la direction générale était composée des membres suivant-e-s :

- | | |
|--|---|
| • Miriam Behrens
Directrice | • Peter Meier
Responsable de la division
Politique et médias |
| • Konstanze Burkard
Responsable du département
Communication et
Recherche de fonds | • Seraina Nufer
Responsable du
département Protection |
| • Claudio Clematide
Responsable du département
Services généraux | • Barbara Rödlach
Responsable du
département Formation |

Au 31 décembre 2024, l'organisation employait 70 collaboratrices et collaborateurs, soit quatre de plus qu'en 2023. Quelque 30 personnes ayant connu l'exil ont rejoint l'effectif de l'équipe des projets de formation.

Impressum

Éditeur :
Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Weyermannsstrasse 10, Case postale
3001 Berne
Tirage : 25 000 exemplaires

Rédaction : Annelies Müller (responsable),
Miriam Behrens, Konstanze Burkard,
Claudio Clematide, Lucia Della Torre,
Lukas Flückiger, Remo Gubler,
Virginie Jaquet, Frederik Kok, Oliver Lüthi,

Franziska Marfurt, Peter Meier, Anja Meyer,
Seraina Nufer, Cornelia Riesen,
Barbara Rödlach, Bianca Schenk,
Adrian Schuster, Daniel Wechsler

Traduction : alingui, Cheyres
Mise en page : Baptiste Babey, OSAR
Impression : Rub Media AG, Wabern/Berne
Fabriqué à partir de papier 100 % recyclé

Un cœur
sans
frontières



© Stephan Hermann

Les formations de l'OSAR sont certifiées par le label eduQua qui contribue à garantir la qualité des formations continues en Suisse.



L'OSAR est certifiée ZEW0. Ce label est décerné aux organisations d'utilité publique qui utilisent les dons de manière consciencieuse et appropriée.



Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)

Weyermannsstrasse 10
Case postale, 3001 Berne
Tél. 031 370 75 75

www.osar.ch, info@osar.ch

Dons : IBAN CH92 0900 0000 3000 1085 7

